NATIONS UNIES



Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1995/618 26 juillet 1995 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 25 JUILLET 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ma lettre du 7 juillet 1995 (S/1995/561) et sur votre réponse datée du 11 juillet 1995 (S/1995/562). Le 13 juillet 1995, mon Représentant spécial adjoint et chef de l'opération des Nations Unies à Chypre, M. Gustave Feissel, a reçu des autorités chypriotes turques des explications détaillées sur les travaux de terrassement qu'elles effectuaient au bastion de Roccas à Nicosie; il s'est également rendu sur les lieux. Le 14 juillet, une équipe technique de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), composée de huit personnes, a inspecté le bastion; une équipe de deux personnes a fait de même le 15 juillet.

Ces inspections ont donné lieu aux constatations suivantes (voir également le croquis ci-joint) :

- a) Le gros des travaux au sommet du bastion consiste en deux tranchées, chacune ayant environ 100 mètres de long, 3 mètres de profondeur et 2 mètres de large. Elles sont disposées en croix. Le sol a été cimenté et les parois ont été revêtues de blocs de grès renforcés par des piliers de béton. La Force a été informée que les tranchées seraient recouvertes de béton armé d'une épaisseur d'environ 15 centimètres et ensuite de terre pour constituer la surface d'une zone de stationnement. Ces travaux ont commencé. La tranchée nord-sud est ouverte à chaque extrémité; la tranchée est-ouest n'a pas d'accès direct à partir de la surface. La tranchée nord-sud comprend deux locaux désignés comme toilettes. La tranchée est-ouest comprend cinq petits locaux destinés à des fins diverses (deux pour l'entreposage, un pour l'installation d'un groupe électrogène et deux pour les personnes s'occupant du parc);
- b) Une tranchée identique, de plus de 100 mètres de long, a été creusée en parallèle près de la paroi sud-ouest du bastion. Elle a été comblée après installation de conduites d'eau et d'égouts et de canalisation pour les câbles électriques et téléphoniques;
- c) Le périmètre situé au sommet du bastion a été creusé puis de nouveau comblé. Cette zone semble être reliée à la tranchée sud-ouest mentionnée aux paragraphes précédents. Les autorités chypriotes turques ont déclaré qu'une cafétéria devait être construite à cet endroit.

Les autorités chypriotes turques ont soutenu que les travaux décrits ci-dessus avaient pour seul but de mettre en place l'infrastructure qui abriterait les installations et les services nécessaires à un parc public et à une zone de loisirs. Elles ont déclaré que, dans un site histormque tel que l'enceinte de la vielle ville, ces installations devaient être souterraines. Les tranchées serviraient de passage pour accéder aux locaux susmentionnés et pour faciliter la réparation des canalisations ainsi que des fils électriques et téléphoniques qui y seraient situés.

La Force estime que les travaux effectués à ce jour sur le bastion de Roccas, y compris les matériaux utilisés, ne correspondent pas à des spécifications militaires normales ni à une logique militaire évidente. En même temps, l'ouvrage semble inutilement élaboré et coûteux pour le but déclaré.

Le bastion de Roccas se trouve dans un endroit particulièrement sensible de Nicosie. Il domine les alentours dans la partie sud de la ville qui est chypriote grecque; il est adjacent à un carrefour à grande circulation et l'Office des télécommunications de Chypre se trouve à moins de 100 mètres. À l'emplacement du bastion, la zone tampon des Nations Unies n'a que quelques mètres de largeur. C'est pour cette raison que le bastion a été inclus dans l'accord d'évacuation de 1989.

M. Feissel m'a informé que les autorités chypriotes turques étaient maintenant d'accord pour que la Force puisse régulièrement et librement accéder au site jusqu'à l'achèvement des travaux; elle pourra par la suite y accéder librement et périodiquement.

Ces dispositions permettront à la Force de s'assurer que la nouvelle infrastructure construite sur le bastion de Roccas continue d'être utilisée exclusivement à des fins civiles. La première inspection de contrôle a eu lieu le 22 juillet.

La Force a également constaté qu'une tranchée militaire préexistante, située à l'extrémité sud du bastion près d'une position militaire évacuée en 1989, avait été équipée de parois en béton et rallongée. Les autorités chypriotes turques se sont engagées à remettre cette tranchée dans l'état où elle se trouvait auparavant.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI

CONSTRUCTION ON ROCCAS BASTION

SITUATION AS AT 19 JULY 95

